

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Le groupe BANQUE DE TUNISIE –BT-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au **31 décembre 2010** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **22 juin 2011**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Fayçal DERBEL (FINOR.).

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
Bilan consolidé au 31 décembre 2010

(Chiffres en milliers de dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>Rubriques</u>	<u>Notes</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>	<u>variation</u>
AC1	caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT		38 968	124 586	-68,72%
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	208 777	133 638	56,23%
AC3	Créances sur la clientèle	2	2 641 987	2 148 211	22,99%
AC4	Portefeuille titres commercial	3	361 553	412 845	-12,42%
AC5	Portefeuille d'investissement		180 840	87 069	107,70%
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	100 467	88 376	13,68%
AC6	Valeurs immobilisées nettes		52 301	50 030	4,54%
AC7	Autres actifs		36 731	29 177	25,89%
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	15 658	13 768	13,73%
	Titres mis en équivalence	6	23 871	23 246	2,69%
	Ecart d'acquisition net	7	4 308	4 691	-8,17%
Total Actif			3 665 461	3 115 637	17,65%

(Chiffres en milliers de dinars)

<u>PASSIF</u>	<u>Rubriques</u>	<u>Notes</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>	<u>variation</u>
PA1	Banque centrale de Tunisie,CCP		0	0	0,00%
PA2	Dépôts et Avoir des établissements bancaires et financiers		59 791	46 559	28,42%
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 159 601	1 599 392	35,03%
PA4	Emprunts et ressources spéciales		104 775	129 918	-19,35%
PA5	Autres passifs		122 187	139 766	-12,58%
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	173 695	151 903	14,35%
	Sous-Total Passif		2 620 049	2 067 538	26,72%

<u>Capitaux propres</u>	<u>Notes</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>	<u>Variation</u>
CP1 Capital		112 500	112 500	0,00%
(Titre d'auto contrôle)	10	-3 897	-3 730	4,47%
Reserves consolidées	11	350 133	306 551	14,22%
Resultats consolidés	11	65 278	77 946	-16,25%
Actions propres				
Sous-Total capitaux propres		524 014	493 267	6,23%
Intérêts minoritaires	11	521 398	554 832	-6,03%
Total Capitaux propres et passif		3 665 461	3 115 637	17,65%

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
Hors Bilan consolidé au 31 décembre 2010

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan		Notes	déc.-10	déc.-09	Variation
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		214 617	186 580	15,03%
HB2	Crédits documentaires		130 826	97 483	34,20%
	Passifs éventuels		345 443	284 063	21,61%
HB4	Engagements de financement donnés		640 466	320 883	99,59%
	Engagements sur titres		2 971	1 302	128,19%
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		272	215	-
	Total engagements donnés		643 709	322 400	99,66%
HB6	Engagements de financement reçus		79 000	79 000	0,00%
HB7	Garanties reçues		1 303 453	997 055	30,73%
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage		265	331	-19,94%
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		569	514	10,70%
	Total engagements reçus		1 383 287	1 076 900	28,45%

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés

GROUPE BANQUE DE TUNISIE**Compte de résultat consolidé au 31/12/2010**

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	déc.-10	déc.-09	variation
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>				
PR1 Intérêts et revenus assimilés		164 513	150 292	
PR2 Commissions - Produits		29 086	25 261	
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		27 359	28 011	
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement		7 001	3 069	
Total produits d'exploitation		227 959	206 633	10,32%
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées		57 909	53 148	
CH2 Commissions encourues		583	770	
CH3 Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0	0	
Total charges d'exploitation		58 492	53 918	8,48%
Marge nette des activités d'assurance	13	9 922	10 711	
Produit net bancaire		179 389	163 426	9,77%
CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif		39 403	13 395	
CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		1 435	-1 160	
PR7 Autres produits d'exploitation		-872	-2 036	
CH6 Frais de personnel		26 369	23 652	
CH7 Charges générales d'exploitation		11 362	11 384	
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 093	5 650	
Résultat d'exploitation		95 599	112 541	-15,05%
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	3 563	3 257	
CH9 Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-242	-1 084	
Résultat courant avant impôt		99 404	116 882	-14,95%
CH11 Impôts sur les sociétés		11 338	17 448	
Amortissement des écarts d'acquisition	7	339	340	
Résultat des activités ordinaires		87 727	99 094	-11,47%
CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0	
Résultat net		87 727	99 094	-11,47%
Intérêts minoritaires	11	22 449	21 148	
Résultat net, part groupe		65 278	77 946	-16,25%
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)</i>	<i>(1)</i>	<i>0,601</i>	<i>0,717</i>	<i>-16,12%</i>

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des comptes consolidés

(1) le résultat net par action est calculé sur le nombre d'action composant le capital de la société mère, après déduction des actions d'autocontrôle en minoration des capitaux propres, le résultat par action de l'exercice 2009 a été retraité pour tenir compte du 'Split' effectué en 2010

GROUPE BANQUE DE TUNISIE**Etat des flux de trésorerie consolidés au 31/12/2010**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Notes	Déc - 2010	Déc - 2009
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		207 980	187 261
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-66 106	-66 644
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-31 018	22 945
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-525 313	-380 012
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		523 772	174 727
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-34 554	-37 983
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-18 247	2 251
Impôt sur les bénéfices		-21 716	-19 546
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		33 617	28 925
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		78	43
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		68 493	-88 033
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 175	10 160
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		124	-203 294
Acquisition/ cession sur immobilisations		-8 271	-2 283
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		2 028	-195 417
Activités de financement			
Emission d'actions		-28 552	144 617
Emissions d'emprunts		3 000	7 500
Remboursements d'emprunts		-212	-1 440
Augmentation/diminution ressources spéciales		-24 700	-24 468
Dividendes versés		-63 926	-50 638
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-114 390	75 571
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-4	56
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-43 873	-207 879
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	14	230 829	438 652
<i>Dont trésorerie chez la BT</i>		2 158	4 094
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		186 956	230 829
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de tunisie</i>		1 898	2 158

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2010

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2010 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
 - soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire
-

ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs

sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'Impôts

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des

gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus values sur titres d'investissement ne sont pas constaté dans le résultat de l'exercice.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2010	2009	2010	2009
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,36%	98,42%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,04%	53,07%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	54,98%	54,99%	46,63%	46,68%
SICAV CROISSANCE	56,10%	57,45%	33,80%	34,62%
SICAV RENDEMENT (1)	5,26%	4,67%	2,97%	2,78%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	97,89%	97,96%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	92,99%	93,06%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	92,81%	92,87%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,97%	99,97%	98,31%	98,38%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	40,66%	40,66%	39,99%	40,01%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLIVIERES	81,46%	81,46%	56,80%	56,84%
Assurance				
ASTREE Assurance	58,29%	58,29%	53,04%	53,08%

(1) La société SICAV RENDEMENT est sous contrôle exclusif du groupe malgré un droit de vote faible (Majorité dans le conseil d'administration)

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2010	2009	2010	2009
Promotions Touristique				
SPFT CARTHAGO (2)	40,91%	40,91%	35,30%	35,32%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,32%	28,34%

(2) La société CARTHAGO est mise en équivalence malgré un % de contrôle > 40 % vu que la banque n'entend pas prendre le contrôle de cette société elle est présumée faire partie du Groupe CLUB MED

Participation supérieurs à 20 % non inclus dans le périmètre de consolidation

	Tx de détention directe	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	24,80%	Simple participation, pas d'influence
SICOAC	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

Notes sur le Bilan

Note 1

AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Secteur Financier	468 665	-259 888	208 777	133 638
Autres secteurs	2	-2	0	0
	468 667	-259 890	208 777	133 638

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour 256 890 K TND

Note 2

AC3 Créances sur la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Secteur Financier	2 641 209	-25	2 641 184	2 147 526
Autres secteurs	803	0	803	685
	2 642 012	-25	2 641 987	2 148 211

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les soldes intégrés dans ce poste ont subi l'effet des éliminations intragroupe pour un montant de 25 K TND

Note 3**AC4 Portefeuille commercial**

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Intégration</u>	<u>Elimination</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Secteur Financier	359 470	-123	359 347	412 659
Autres secteurs	2 206	0	2 206	186
	361 676	-123	361 553	412 845

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4**Placements Nets des entreprises d'assurance**

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	2 146	2 235
Terrains et constructions hors exploitation	4 089	3 963
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	<i>6 925</i>	<i>6 888</i>
Placements dans les entreprises liés et participations	30 488	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	56 278	46 283
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 920	51 916
Prêts hypothécaires	569	515
Autres prêts	364	322
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	64 675	61 105
Sous-Total	183 806	184 624
Total	221 219	197 517
Effets des reclassements et éliminations	-72 533	-68 829
Effets des répartitions des capitaux propres	-48 219	-40 312
Placements nets	100 467	88 376

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5

Part des réassureurs dans les provisions techniques

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-10	déc.-09
Provisions pour primes non acquises	5 921	7 622
Provisions pour sinistres Vie	0	6
Provision pour participation aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques non Vie	856	0
Provisions pour sinistres Non Vie	8 881	6 140
Total	15 658	13 768

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6

Titres mis en équivalence

(Chiffres en Milliers de dinars)

<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% Ints</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
CARTHAGO	35,30%	21 965	20 461
SPCB	28,32%	1 906	2 785
Effets des opérations réciproques		-	-
Titres mis en équivalence		23 871	23 246
Contribution aux réserves consolidées		3 734	2 469
Contribution aux résultat consolidé		3 563	3 306

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris). Le groupe Banque de Tunisie consolide par mise en équivalence les entités

- CARTHAGO
- POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE

Les opérations intragroupes symétriques ne font pas l'objet d'élimination.

Note 7

Traitement des écarts d'acquisition

(Chiffres en Milliers de dinars)

	2 010				2009	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW	Ec.Eval	GW
FOSA	247	301	173	160	173	160
ASTREE	0	5 049	0	4 543	0	4 546
PLAC.TUNISIE	0	560	0	551	0	552
CARTHAGO	0	2 093	0	1 532	0	1 533
	247	8 003	173	6 786	173	6 791

	2 010				2009
	Traitement GW				
	Tx	Cumuls	Dots	VCN	VCN
FOSA	5,00%	88	8	64	72
ASTREE	5,00%	1 163	227	3 153	3 382
PLAC.TUNISIE	5,00%	100	28	423	453
CARTHAGO	5,00%	788	76	668	784
		2 139	339	4 308	4 691

Note 8

PA3 Dépôts de la clientèle

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-10	déc.-09
Secteur Financier	2 419 440	-259 839	2 159 601	1 599 392
	2 419 440	-259 839	2 159 601	1 599 392

* Les éliminations concernent les dépôts des sociétés du groupe dans la banque de Tunisie

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Les soldes des opérations réciproques est de 259 839 K TND et consistent dans l'élimination des soldes des comptes à vue des sociétés du groupe.

Note 9

Provisions techniques brutes

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-10	déc.-09
Provisions pour primes non acquises Non Vie	21 203	20 250
Provisions pour primes non acquises Vie	0	0
Provisions d'assurances Vie	66 906	51 491
Provisions pour sinistres Vie	1 606	1 403
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	755	518
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	712	867
Provisions pour sinistres Non Vie	79 177	74 084
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	401	0
Autres provisions techniques Vie	621	355
Autres provisions techniques Non Vie	2 314	2 935
Total	173 695	151 903

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10

Titre d'auto contrôle

(Chiffres en milliers de dinars)

2010					2009
<u>% Détention</u>	<u>Coût des Titres</u>	<u>Valeur Nominale</u>	<u>% Intérêts</u>	<u>% Intérêts</u>	
<i>Titres d'autoContrôle</i>					
Astrée	2,67%	4 790	3 001	53,04%	53,08%
GPT	0,61%	4 808	686	53,04%	53,07%
Git SA	0,03%	355	29	92,99%	93,06%
PT	0,03%	438	38	54,98%	46,68%
SicavCr	0,13%	814	143	33,80%	34,63%
		11 205	3 897		
<i>Actionnaires BT</i>					
BT	96,54%	108 603	108 603	98,36%	98,42%

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.

Note 11

Note sur les capitaux propres

(Chiffres en milliers de dinars)

	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Capital	112 500	0	112 500	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-3 897	0	-3 897	-3 730
Actions Propres	0	0	0	0
Contributions aux réserves consolidées	345 238	4 895	350 133	306 551
<i>Contributions aux résultat consolidé</i>	61 455	3 823	65 278	77 946
Sociétés par intégration	61 455	260	61 715	74 689
Titres mis en équivalence		3 563	3 563	3 257
<i>Intérêts Minoritaires</i>	<i>524 519</i>	<i>-3 121</i>	<i>521 398</i>	<i>554 832</i>
Réserves Hors Groupe	-4 742	107	-4 635	-3 622
Résultat Hors Groupe	22 394	55	22 449	21 148
Quote part titres hors groupe	506 867	-3 283	503 584	537 306

(1) Les actions d'auto contrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées,

* Les intérêts minoritaires dans les sociétés mise en équivalence constituent la quote part de titres hors groupe apportés par les filiales

Note sur l'état de résultat

Note 12

Analyse sectorielle du résultat consolidé

(Chiffres en Millier de dinars)

Secteur Financier			Autres secteurs				
<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilière</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>

Quote Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	54 540					54 540	66 784	
ASTREE		5 262				5 262	5 685	
FOSA				52		52	34	
GITSA				199		199	102	
GITSARL				9		9	4	
GPT			-68			-68	164	
PT			769			769	566	
SBT				275		275	350	
BT SICAR				-44		-44	24	
SPPI				-79		-79	165	
SVCR			326			326	434	
SVRD			474			474	377	
Total	54 540	5 262	1 501	152	260	0	61 715	74 689

Quote Part dans les sociétés mises en équivalence

CARTHAGO						3 563	3 563	3 306
SPCB					0		0	-49
<i>Total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 563</i>	<i>3 563</i>	<i>3 257</i>
Total Résultat	54 540	5 262	1 501	152	260	3 563	65 278	77 946

Note 13**Marge Nette des activités d'assurance**

(Chiffres en Millier de dinars)

	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	13 501	16 167
Résultat Technique de l'Assurance Vie	2 002	668
Résultat technique	15 503	16 835
Produits des placements Assurance Non Vie	10 557	8 613
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-1 210	-1 386
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-5 952	-4 804
Autres produits non techniques	162	115
Autres charges non techniques	0	0
Impôts sur le Résultat	-2 970	-3 594
Marge intégrable	16 090	15 779
Elimination des opération intraGroupe	-6 168	-5 068
Marge nette des entreprises d'assurance	9 922	10 711

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note sur l'état des flux de trésorerie**Note 14****Flux de trésorerie groupe**

(Chiffres en Millier de dinars)

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteurs</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-10</u>	<u>déc.-09</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	260	523 512			523 772	174 728
Trésorerie groupe						
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			-4	0	-4	56
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	260	-43 813	-317	-3	-43 873	-207 879
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		229 390	3 594	3	230 829	438 652
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			2 155	3	2 158	4 094
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		185 577	3 276	1	186 956	230 829
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			1 897	1	1 898	2 158

La préparation de l'état des flux de trésorerie consolidé consiste à cumuler les différents états des sociétés intégrées globalement et à procéder à l'élimination des opérations réciproques les plus significatives.

Les sociétés agissant dans le secteur des OPCVM ne disposent pas d'un état des flux de trésorerie. A cet effet, un tableau des flux a été calculé, conformément à la norme générale.

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Tunis, le 17 mai 2011

***A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE***

OBJET : Rapport d'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2010

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « BANQUE DE TUNISIE », nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés dudit groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de 3.665.461 mille dinars et un résultat net de 65.278 mille dinars.

Les comptes consolidés étant arrêtés par votre conseil d'administration, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « BANQUE DE TUNISIE » arrêtés au 31 Décembre 2010, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe « BANQUE DE TUNISIE », fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FINOR
Fayçal DERBEL